

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 décembre 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4658e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 9 décembre 2002 à 15 h 20

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par l'intermédiaire du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4658e séance, tenue à huis clos le 9 décembre 2002, le Conseil de sécurité a examiné le point intitulé "La situation en République centrafricaine".

Le Président, avec l'assentiment du Conseil, a invité le Premier Ministre de la République centrafricaine, S. E. M. Martin Ziguele, à participer aux débats sur la question, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil et le Premier Ministre de la République centrafricaine ont eu un échange de vues constructif. »

02-72824 (F) 091202 091202